

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 01 N°01 HIVER 2020

La planification
de la main-d'œuvre
en ergothérapie

Votre
nouvelle
revue!



Retour
sur l'assemblée
générale annuelle

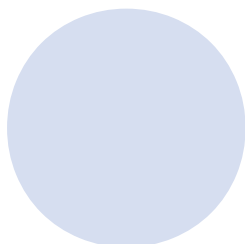
Cotisation
2020-2021
et inscription au
Tableau de l'Ordre

Collaboration
interprofessionnelle
autour d'un cas
de dysphagie



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE



INFODEONTO@OEQ.ORG • 514 844-5778, POSTE 248

Occupation: **Ergothérapeute**

Rédactrice en chef

Catherine Roberge

Rédacteurs

Alain Bibeau, Philippe Boudreau,
Catherine Roberge, Isabelle Sicard

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Médias

Dominique Roberge, conseiller publicitaire
450 227-8414, poste 303
droberge@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 4 825 exemplaires

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par année. Il rejoint les quelques 5 600 ergothérapeutes membre de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.

L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920

Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778

Télec. : 514 844-0478

ergo@oeq.org



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Som maire

Vol. 01 > N° 01
Hiver 2020

04

Mot du Président

07

En direct de l'Ordre

- 07 Retour sur l'assemblée générale annuelle
- 10 Le Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec
- 10 Résultats des élections à la présidence
- 11 Révision de la classification nationale des professions
- 11 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie — Règlement intérieur
- 11 Suivi du projet CORECOM
- 12 Cotation 2020-2021 et inscription au Tableau de l'Ordre
- 13 Michelle Ishack, nouvelle syndique adjointe
- 14 Colloque 2019 : L'éthique au cœur de ma pratique
- 15 Planification de la main d'œuvre en ergothérapie (PMO)
- 16 Remise de prix et de bourses
- 16 Guide de référence du curateur public

17

Ergothérapeute en action

- 17 Sollicitation de la contribution des ergothérapeutes
- 18 Appel à tous : les actualités des membres
- 18 La marche des animaux 2

19

Nouvelles des partenaires

- 19 Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
- 20 Votre assurance responsabilité professionnelle peut vous aider si vous êtes poursuivi aux petites créances
- 21 L'Ordre se joint au collectif pour une stratégie nationale en prévention du suicide
- 22 Collaboration interprofessionnelle à l'Université Laval : trois programmes réunis autour d'un cas clinique de dysphagie
- 23 Des nouvelles de l'ACE
- 24 Des nouvelles de la FCE
- 25 La prise de décision partagée vue par l'INESSS
- 25 La revue *Science et comportement* de retour après 18 ans d'absence

26

Pleins feux sur la relève

- 26 L'Université McGill et Logifem, une association aux retombées concrètes
- 26 Bienvenue aux nouveaux membres

12



18



28

27 Avis de limitation d'exercice

27 Avis de radiation

28 Formation continue

Mot du président



Alain Bibeau, erg. M. Sc.

Chères consœurs et chers confrères ergothérapeutes de toutes les régions du Québec,

e dois vous avouer que c'est avec une immense fierté que j'ai accueilli ma réélection au poste de président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. J'aborde ce nouveau mandat de président avec un enthousiasme renouvelé et fort de mon expérience, de la confiance des ergothérapeutes et des membres du Conseil d'administration ; je consacrerai toute mon énergie à m'impliquer pleinement avec intégrité et conviction.

Au cours de ce mandat, je veillerai à ce que nos actions de protection du public continuent d'évoluer sous les signes de la rigueur et de l'amélioration continue. Ainsi, l'Ordre devra se prononcer avec encore plus d'ampleur sur les enjeux sociétaux qui concernent l'intérêt du public et la profession. Aussi, tout en restant fidèle à la profession, je n'abdiquerai pas face aux difficultés ni à la complexité de nos obligations et des décisions à prendre. En particulier, la réforme entamée au sein du système professionnel pourrait, à terme, venir modifier grandement les fonctionnements et mécanismes dont sont actuellement dotés les ordres pour réaliser leur mission de protection du public.

À titre de président, je m'engage à utiliser toutes mes ressources et mes compétences pour qu'au final, l'Ordre puisse poursuivre sa mission et cela, dans le maintien de l'autogestion et du contrôle par les pairs de l'exercice de la profession. Par ailleurs, restons optimistes, car fondamentalement, je maintiens qu'on peut tirer un bilan positif de l'évolution récente de l'Ordre, de la profession et de l'évolution de l'exercice des ergothérapeutes au Québec. Plus particulièrement, l'accroissement important du nombre d'ergothérapeutes de plus de 40 % au cours des 9 dernières années nous amènera à franchir le cap des 6 000 ergothérapeutes d'ici à peine deux ou trois ans, nous plaçant ainsi déjà, dans une position des plus enviables par rapport à la plupart des autres juridictions au pays ou ailleurs selon l'indicateur du nombre d'ergothérapeutes par 100 000 habitants.

Toutefois, nombreux défis demeurent, et bien qu'actuellement des portes s'ouvrent comme jamais aux contributions

L'enjeu de l'accessibilité aux services doit rester dans la mire de l'Ordre alors qu'encore trop souvent des clientèles vulnérables se retrouvent sans accès aux services des ergothérapeutes.

des ergothérapeutes, l'enjeu de l'accessibilité aux services doit rester dans la mire de l'Ordre alors qu'encore trop souvent des clientèles vulnérables se retrouvent sans accès aux services des ergothérapeutes. Comme président, je travaillerai aussi à contrer le phénomène de déprofessionnalisation actuel afin que la prestation de services de qualité à la population et la protection du public se renforcent. L'Ordre doit rester concerné au premier chef par cet enjeu alors que trop souvent le champ et les activités des ergothérapeutes sont visés. Conséquemment, vous comprendrez que l'enjeu de la planification de la main-d'œuvre (PMO) ergothérapeute devra clairement continuer d'interpeller et d'appeler à l'action toutes les instances concernées.

Plus encore, soutenir les ergothérapeutes dans l'exercice de la profession sera, plus que jamais, essentiel pour augmenter la confiance du public envers l'Ordre et les ergothérapeutes. Pour ce faire, les ergothérapeutes doivent pouvoir harmonieusement concilier l'indépendance professionnelle, le plein déploiement des compétences, l'éthique et le professionnalisme dans l'exercice de la profession auprès de leurs patients/clients, sans compromis, et peu importe leurs milieux de travail. À ce titre, je continuerai de m'assurer que l'Ordre soit proactif auprès de certaines instances et milieux, quels qu'ils soient, afin qu'ils comprennent bien leurs obligations et responsabilités de reconnaître et de respecter l'autonomie des ergothérapeutes. Enfin, les enjeux liés aux développements technologiques, à l'intelligence artificielle et aux problèmes environnementaux ne doivent pas rester externes à la profession sachant leurs impacts sur les occupations. Conséquemment, je m'engage comme président à mettre de l'avant ces enjeux dans l'élaboration du prochain plan stratégique de l'Ordre qui devra s'élaborer au cours de la prochaine année.

Aussi, je continuerai de favoriser les collaborations tant à l'interne qu'à l'externe de l'Ordre, car je suis bien conscient que les résultats que nous atteignons sont le fruit des efforts de nombreux acteurs. Pour l'avenir, je miserai à nouveau

sur les talents et les « forces vives » de l'ensemble des directeurs, du personnel, des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre. Je m'assurerai que ce leadership collaboratif s'exprime de manière encore plus affirmée.

Ce mandat supplémentaire que vous venez de m'accorder constitue pour moi un gage de votre appui aux orientations et aux actions de l'Ordre entreprises au cours de ces neuf dernières années passées à la barre de l'Ordre. Le message est clair et m'invite à maintenir le cap sans prétention, mais en continuation comme président, pour voir à la saine gouvernance de l'ensemble des affaires de l'Ordre.

Vous aurez compris ma motivation à consacrer ma vie professionnelle à notre profession et sachez que je continuerai sans relâche de servir l'Ordre, le public, et la profession avec respect, humanisme et vision pour les trois prochaines années.

Je tiens à vous remercier à nouveau de votre confiance.

Occupation : ergothérapeute, votre nouvelle publication

Vous avez sous vos yeux, la toute première édition de la nouvelle publication aux membres, *Occupation : ergothérapeute*.

La nouvelle revue de l'Ordre revampée se concrétise après de nombreux mois de travail, de réflexion et de préparation. En effet, l'Ordre a décidé de remplacer sa revue *l'Ergothérapie express*, pour une version dotée d'un support illustratif mieux développé visant une communication modernisée et plus contemporaine.

Pas de surprise, cela avait par ailleurs été prévu dans le cadre de notre orientation stratégique d'optimiser l'utilisation de nos ressources dans notre axe des ressources informationnelles et communicationnelles, avec l'objectif de mieux soutenir l'évolution des besoins de l'Ordre en la matière. Ainsi, ce changement ne vient pas nier le fait que *l'Ergothérapie express* nous a bien servi au cours des vingt dernières années – car je sais qu'il y aura des nostalgiques parmi vous... – mais doit se comprendre dans l'objectif de nous affranchir de certaines contraintes qui étaient liées à notre ancien imprimé

et dans une perspective d'évolution communicationnelle plus globale de l'Ordre. Effectivement, il s'agit d'une étape qui s'intègre dans notre plan, tout comme nos décisions, dont celle ayant amené la refonte de notre site web en 2018, et notre entrée récente sur les réseaux sociaux (page Facebook de l'Ordre), tout comme celle à venir du changement de notre base de données des membres (incluant le Tableau de l'Ordre) qui devrait voir le jour au cours des prochains mois. L'Ordre tourne donc la page, pour le mieux, et je pense qu'il faut se réjouir de la nouvelle orientation que prend la revue de l'Ordre !

D'ailleurs ces changements, vous nous les avez dessinés en partie à la suite à votre large participation à notre consultation de l'an dernier à ce sujet. Vos commentaires ont été analysés avec soin et se reflètent dans notre nouvelle revue de l'Ordre. Plus encore, le titre même retenu *Occupation : ergothérapeute*, est l'une des suggestions en provenance d'un(e) membre ayant participé au sondage de l'Ordre. Ce titre, certainement plus représentatif de notre travail et de notre identité professionnelle est accrocheur et fera sûrement parler de lui !

De plus, l'Ordre visait à ce que cette nouvelle version soit plus agréable ou mieux adaptée pour une lecture en ligne. En effet, certains d'entre vous préfèrent consulter la publication de façon électronique uniquement, entre autres par souci écologique, et nous souhaitons éliminer un obstacle potentiel à ce choix en rendant la publication de l'Ordre plus conviviale en ligne.

Occupation : ergothérapeute se veut donc une publication intéressante à lire et qui vous informe non seulement sur les différentes activités de l'Ordre (*En direct de l'Ordre*), mais aussi sur vos actualités et vos différentes réalités sur le terrain. C'est pourquoi une section, *Ergothérapeutes en action*, vous est entièrement consacrée. D'ailleurs, nous comptons sur vous pour la nourrir en nous faisant parvenir vos idées de sujets, vos bons coups, vos pratiques innovantes, etc. Nous donnons aussi la parole aux futurs ergothérapeutes dans la section *Pleins feux sur la relève*, où vous aurez des nouvelles des étudiants et des différents départements universitaires en ergothérapie. De plus, une section (*Nouvelles des partenaires*) est aussi réservée aux nouvelles de toutes instances dont les activités peuvent être d'intérêt pour l'exercice de la profession, que ce soit le gouvernement, la CNESS, la SAAQ, l'INESSS, etc.

Au final, j'espère que vous apprécierez ces changements. Ces derniers devraient nous permettre de répondre plus efficacement et rapidement aux besoins d'information des ergothérapeutes et de la population toujours dans l'objectif premier de promouvoir notre mission de protection du public.

Permettez-vous donc un regard neuf sur notre revue, sur votre revue, et n'hésitez surtout pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions à robergec@oeq.org, le cas échéant car il y aura assurément place au peaufinage et à l'évolution au fil des prochaines éditions !



fondsftq.com

ON A INVENTÉ UNE ÉPARGNE QUI LIT L'AVENIR :

Épargner au Fonds permet à des milliers de Québécois de bien planifier leur projet de retraite.

C'EST ÇA, L'ÉPARGNE POSITIVE.

 **FONDS**
de solidarité FTQ

Retour sur l'assemblée générale annuelle

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE (AGA), QUI S'EST TENUE LE 26 SEPTEMBRE DERNIER À TROIS-RIVIÈRES, A RÉUNI 77 ERGOTHÉRAPEUTES.

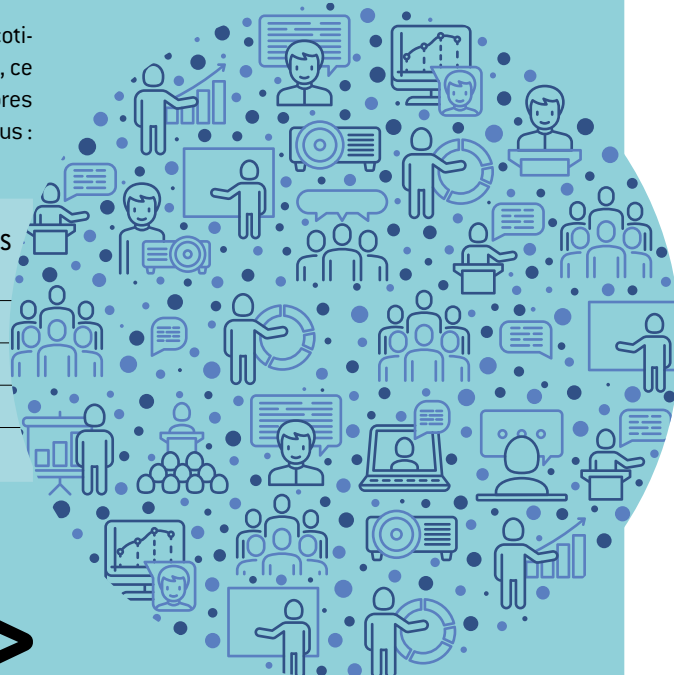
Le président de l'Ordre, M. Alain Bibeau, et le directeur général et secrétaire, M. Philippe Boudreau, ont fait état des activités de l'Ordre pour l'année écoulée en rapportant les faits saillants associés à chacun des grands thèmes énoncés dans le rapport annuel 2018-2019. Vous trouverez d'ailleurs un document illustrant les faits saillants du rapport annuel joint à cet envoi.

Présentation des résultats de la consultation des membres sur le montant de la cotisation

En conformité avec les changements apportés au *Code des professions* par la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, le directeur général et secrétaire a présenté les résultats de la consultation menée auprès des membres sur le montant de la cotisation. Par la suite, les commentaires des membres réunis en assemblée générale annuelle ont été recueillis.

Au total de ces deux consultations sur le montant de la cotisation, 227 ergothérapeutes ont soumis un commentaire, ce qui représente un peu moins de 4 % du nombre de membres de l'Ordre. Le tableau suivant présente les résultats obtenus :

OPINION EXPRIMÉE	% DES COMMENTAIRES
Pour l'augmentation proposée	11 %
Pour une augmentation moindre que celle proposée	20 %
Contre l'augmentation proposée	33 %
Pour le <i>statu quo</i> du montant	7 %
N'ont pas indiqué leur position sur le montant de la cotisation	28 %



En plus des opinions exprimées sur le montant de la cotisation, des membres ont également pris le temps de transmettre des suggestions et des questions portant sur :

- 19 % L'optimisation des processus de l'Ordre, ses revenus et ses dépenses
- 17 % Le salaire du président ;
- 16 % La révision de la politique de cotisation ;
- 9 % La formation continue ;
- 7 % L'inspection et les activités du syndic ;
- 6 % La révision du loyer de l'Ordre au centre-ville de Montréal ;
- 4 % Des remerciements à l'Ordre pour la consultation ;
- 4 % La promotion de la profession ;
- 13 % Autres.

L'ensemble des commentaires recueillis lors des deux étapes de cette consultation ont été transmis aux membres du Conseil d'administration (CA) afin qu'ils les considèrent avant de déterminer le montant de la cotisation 2020-2021 (voir le texte « Cotisation 2020-2021 et inscription au Tableau de l'Ordre »).

Par ailleurs, les membres de l'équipe de direction de l'Ordre ont également été informés des commentaires reçus afin que ces derniers soient pris en compte dans l'amélioration continue des processus et activités de l'Ordre.

Décisions prises lors de l'AGA

Depuis l'an dernier, les membres réunis en AGA doivent nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre ainsi qu'approuver la rémunération du président et des administrateurs élus.

À la suite de la dernière AGA et de la séparation des pouvoirs de président et directeur général en 2018-2019, le CA

a mandaté le comité des ressources humaines (CRH) à réviser la rémunération des administrateurs élus (dont celle du président). Élise Jobin, présidente du CRH, a présenté la méthodologie ayant guidé cette révision.

Concernant la rémunération du président, le CRH a :

- Consulté un rapport produit par une firme de consultants externes spécialisés dans le domaine de la rémunération. Ce rapport présentait une analyse de la rémunération de présidents d'ordres professionnels du domaine de la santé ;
- Consulté la rémunération de présidents d'autres ordres professionnels du secteur de la santé (présentée dans leur rapport annuel) qui n'auraient pas été considérés dans le rapport consulté ;
- Analysé les résultats et, tout en considérant la notion d'équité interne requise selon les échelles salariales actuelles des employés et hauts dirigeants de l'Ordre, a recommandé une rémunération révisée au CA.

Finalement, le CA a adopté la rémunération du président recommandé par le CRH en vue d'une approbation par les membres réunis en AGA.

Cette rémunération révisée a été présentée aux membres lors de la consultation sur le montant de la cotisation ainsi que lors de l'AGA :

- Diminution du salaire de 10 % pour être fixé à 147 000 \$;
- Maintien des avantages sociaux antérieurs : participation au régime d'assurances collectives des employés de l'Ordre, disponibilité d'une place de stationnement au siège social et un montant en contribution à un REER collectif (équivalent à 5 % du salaire).

Malgré la rigueur de la révision réalisée, certains membres ont formulé lors de l'AGA des commentaires voulant que cette rémunération proposée demeurerait trop élevée. De plus, la mécanique d'approbation de la rémunération des administrateurs élus prévus par le *Code des professions* (et non par l'Ordre) a généré beaucoup d'insatisfaction chez ces membres. En effet, tout changement à la rémunération des administrateurs élus, incluant celle du président, doit être approuvé par les membres réunis en AGA, sinon la rémunération antérieure demeure en vigueur. Cette année, puisque la rémunération proposée consistait en une diminution du salaire du président, les membres qui l'estimaient tout de même trop élevée devaient voter en faveur de celle-ci puisqu'en cas de non-approbation de la rémunération proposée, la rémunération antérieure (plus élevée) demeurerait en vigueur. Dans ce contexte, un vote tenu au scrutin

secret a été tenu en l'absence des administrateurs de l'Ordre et la rémunération du président a été approuvée : 48 votes pour, 2 contre et 1 vote annulé.

Les membres réunis en AGA ont ensuite adopté une résolution demandant aux membres du CA de réviser la rémunération du président à la lumière des commentaires formulés lors de l'AGA. Le CA a été saisi de cette demande, la traitera dès sa séance de décembre 2019 et les membres seront informés du suivi qui en sera fait.

Concernant la rémunération des administrateurs élus, la politique de rémunération des administrateurs élus a également été révisée par le CRH, mais ce dernier n'a pas recommandé de changement au taux horaire (58 \$) des administrateurs dans l'exercice de leur fonction, mais seulement des simplifications dans l'administration de la politique. Le CA a adopté cette politique révisée par le CRH, l'a soumise aux membres réunis en AGA et elle a été approuvée à la majorité lors d'un vote à main levée en l'absence des administrateurs du CA.

Finalement, lors de l'assemblée, les membres doivent également se prononcer sur la recommandation du CA visant la désignation des auditeurs externes qui seront chargés d'examiner les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2020. La firme Giroux, Ménard, Charbonneau, Laprés, SENCRL, a été désignée à cette fin.

Conclusion

L'Ordre tient à souligner la participation des membres, tant à la consultation sur le montant de la cotisation qu'à l'AGA. Il s'agit d'opportunités de communication et d'échanges entre les membres et l'Ordre. Aussi, l'Ordre s'engage à s'inspirer des commentaires issus de ces échanges pour poursuivre le développement et l'amélioration de ses processus et de ses activités.

Prenez note que le rapport annuel 2018-2019 est disponible sur le site Web de l'Ordre, sous l'onglet Publications.



Spécialiste du lit bariatrique à profil bas

rotecbeds.com

Versatech 1100 2.0



ROTEC
INTERNATIONAL
LITS AJUSTABLES
Concevoir brillamment!



Le 8^e Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec

LE 8^e CONGRÈS DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC S'EST TENU LES 12 ET 13 SEPTEMBRE DERNIER AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL SOUS LE THÈME «PROFESSIONS BRANCHÉES : ENTRE AUDACE ET CONVICTIONS».

S'adressant principalement aux dirigeants et administrateurs des ordres professionnels ainsi que plus largement à l'ensemble des autres acteurs du système professionnel, la thématique retenue aura clairement suscité un vif intérêt. En effet, le congrès affichait complet avec plus de 500 participants issus des 46 ordres professionnels. Il faut savoir que ce congrès s'inscrit, de plus en plus, comme le rendez-vous bisannuel pour les ordres dans une perspective de partage, de réflexion et de développement professionnel. Aussi, sa programmation était riche des enjeux qui touchent directement les activités et le futur des ordres professionnels, dont le nôtre.

Lors de cet événement, l'Ordre a souhaité une présence de toutes ses instances avec la participation tant du président que des employés des directions de l'Ordre ainsi que des membres de son conseil d'administration. Lors des ateliers et conférences, de nombreux sujets d'intérêt commun ont été explorés, notamment la gestion des risques, l'indépendance professionnelle, la gouvernance, l'évaluation des

compétences, les enquêtes à l'ère du numérique, l'intégration des personnes immigrantes, l'intelligence artificielle et les enjeux éthiques et sociétaux auxquels sont confrontés les ordres en la matière, et plusieurs autres tout aussi pertinents. Ainsi, il est utile de vous dire que l'ensemble des représentants de l'Ordre présents ont été très heureux de pouvoir participer à ce congrès. Toutes et tous reviennent avec des éléments qui seront certainement porteurs, tant pour nos propres réflexions que pour l'adoption des meilleures façons de faire dans nos pratiques. Pour terminer, soulignons le sujet de la conférence de clôture soit *L'innovation collaborative, une approche incontournable pour répondre aux enjeux complexes du monde professionnel*, qui est venue fermer ce congrès sur une note constructive et optimiste. Il ne reste donc qu'à souhaiter que tous s'approprient ce message d'importance et que nos choix et actions s'appuient sur cette collaboration plus que jamais nécessaire entre tous les ordres professionnels.





Révision de la Classification nationale des professions

La Classification nationale des professions (CNP) est un outil développé par le ministère de l'Emploi et du Développement social du gouvernement du Canada (ci-après « ministère »). Selon le site web du gouvernement du Canada, elle fournit un langage normalisé pour décrire le travail accompli par les Canadiennes et les Canadiens. La CNP a différentes utilités, mais elle sert notamment à appuyer diverses sources d'information sur les carrières. Elle peut donc être consultée par des gens qui souhaitent venir travailler au Canada, mais également au Québec.

Au cours de la dernière année, le ministère a annoncé qu'il souhaitait mettre à jour le contenu de la CNP. Puisque certaines informations présentées dans la CNP concernant l'ergothérapie ainsi que d'autres professions définies au Code des professions sont erronées, l'Ordre a participé à une démarche menée par le Conseil interprofessionnel du Québec visant à communiquer les changements requis à la CNP pour respecter le cadre législatif des professions du Québec. Un mémoire a donc été rédigé par le CIQ et a regroupé les commentaires de 26 ordres, dont l'OEQ, et a été transmis au ministère au début du mois de septembre.

Il est souhaité que les recommandations transmises dans ce mémoire soient appliquées à la CNP afin que cette dernière présente un portrait réel de l'exercice des professions au Québec, dont l'ergothérapie, ce qui évitera de créer de fausses attentes ou perceptions chez les gens qui souhaitent travailler au Québec et ce qui permettra de prévenir d'éventuelles contraventions aux lois et règlements du Québec. <



Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie — Règlement intérieur

Comme mentionné dans l'édition de juin de l'*Ergothérapie express*, le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration* d'un ordre professionnel est maintenant en vigueur. Conformément à ce règlement, l'Ordre a constitué un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie formé de trois personnes. Ce comité doit examiner et enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur. Toujours pour être conforme au Règlement, le comité doit se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci est maintenant disponible sur le site Web de l'Ordre dans la section « Mes recours/ Porter plainte contre un administrateur du conseil d'administration ». <

Résultats des élections à la présidence

Au cours de l'automne 2019, l'élection à la présidence de l'Ordre a été tenue au suffrage universel des membres de l'Ordre, conformément à la décision du Conseil d'administration prise le 5 août 2019.

La période de mise en candidature s'est donc tenue du 18 septembre au 8 octobre 2019 à 16 h. Au terme de celle-ci, une seule candidature a été reçue, celle de M. Alain Bibeau. Il a donc été déclaré réélu sans opposition pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à l'automne 2022. Sincères félicitations à M. Bibeau pour sa réélection. <



Suivi du projet CORECOM

Depuis mars 2019, le projet CORECOM est mené par l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE), l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE) afin d'élaborer un référentiel de compétences unique au Canada qui décrira les compétences d'entrée à la pratique ainsi que les compétences utilisées tout au long de la pratique en ergothérapie.

En octobre dernier, l'Ordre a retransmis à ses membres un communiqué du projet CORECOM (<https://bit.ly/32Y05HX>) afin de les informer de l'avancement du projet. Depuis, le groupe de travail d'ergothérapeutes chargé de soutenir le développement des compétences et des indicateurs en collaboration avec la firme retenue pour développer le contenu du référentiel a débuté ses travaux en novembre dernier. Lors de l'étape suivante, les ergothérapeutes de tout le pays seront appelés à participer aux travaux de validation de contenu qui auront lieu au printemps 2021.

L'Ordre continuera d'informer ses membres de l'avancement du projet et des opportunités qui seront offertes d'y apporter des contributions.

Pour en connaître davantage sur ce projet important, vous pouvez consulter le site Web du projet :

<https://www.corecomcanada.com/> <

Cotisation 2020-2021 et inscription au Tableau de l'Ordre

LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE ARRIVE DÉJÀ À GRANDS PAS. BIEN QUE VOUS RECEVREZ UN COURRIEL DE RAPPEL À CE SUJET AU DÉBUT DU MOIS DE FÉVRIER, VOICI L'INFORMATION PERTINENTE ET LES NOUVEAUTÉS POUR LA COTISATION 2020-2021.

Montant de la cotisation 2020-2021

Lors de la consultation sur la cotisation annuelle, 223 ergothérapeutes ont transmis des commentaires sur le montant de la cotisation, mais également sur différents sujets. Lors de sa séance du 27 septembre 2019, les membres du Conseil d'administration ont pris en considération tous les commentaires qui ont été transmis par les membres afin de déterminer le montant de la cotisation 2020-2021.

Après avoir considéré :

- Que le projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2020-2021 soumis en consultation des membres proposait une hausse de 20 \$ [3,4 %] du montant de la cotisation ;
- Que parmi les 227 membres ayant transmis un commentaire lors de la consultation ont indiqué :
 - Être en accord avec la hausse proposée : 11 % ;
 - Être en accord avec une hausse moindre : 20 % ;
 - Être contre l'augmentation proposée : 33 % ;
 - Être pour le statu quo : 8 % ;
 - Aucune position concernant le montant de la cotisation : 28 % ;
- Que les membres du CA sont d'avis que les membres qui ont exprimé leur opinion lors de la consultation sont davantage contre le montant de cotisation proposé qu'en faveur ;
- Qu'au cours des 5 dernières années, les états financiers de l'Ordre ont été déficitaires à 4 reprises et que le léger surplus réalisé au cours de l'exercice 2018-2019 est attribuable à des circonstances non récurrentes ;
- Que le CA est d'avis qu'une augmentation de la cotisation est requise afin de rétablir un équilibre budgétaire annuel ;
- Que l'augmentation de la cotisation devrait être progressive afin de ne pas dépasser les besoins de l'Ordre et créer des surplus à plus long terme ;



CLASSE DE COTISATION	TYPE D'AMÉNAGEMENT	MONTANT DE LA COTISATION 2019-2020	
Régulier	Aucun	Régulier	600,00 \$
	Apport à la famille	75 % du montant régulier	450,00 \$
	Aux études	80 % du montant régulier	480,00 \$
	1 ^{re} inscription au Tableau	Prorata en mois du montant régulier	
Hors Québec	s. o.	50 % du montant régulier	300,00 \$
Retraité	s. o.	20 % du montant régulier	120,00 \$

- Que si l'Ordre s'en tient à une augmentation de la cotisation équivalente au taux d'inflation (2,4 % au Canada et au Québec au 31 mai 2019) pour l'exercice 2020-2021, il subira une perte de 140 643 \$ pour cet exercice ;
- Que le CA est d'avis que la cotisation pour l'exercice 2020-2021 devrait donc être augmentée de 20,00 \$, ce qui représente une hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent ;
- Que le CA est d'avis qu'une telle hausse de la cotisation est requise et qu'elle est raisonnable pour les membres ;
- Qu'en dépit d'une telle augmentation de la cotisation, l'Ordre prévoit un déficit de 106 140 \$ pour l'exercice 2020-2021 ;
- Que le CA est d'avis que l'Ordre dispose des ressources financières pour assumer ce déficit.

Le CA a décidé à l'unanimité de hausser le montant de la cotisation annuelle de 20 \$ (3,4 %) pour l'exercice financier 2020-2021. Le tableau à la page précédente indique le montant de la cotisation pour chacune des classes de membres.

Inscription au Tableau de l'Ordre

Au début du mois de février 2020, tous les membres seront avisés par courriel de la date d'ouverture de la période annuelle d'inscription. L'inscription au Tableau se fait en ligne en suivant les consignes que vous retrouverez dans la section « Mon dossier » du site Web de l'Ordre. **LA DATE LIMITE POUR COMPLÉTER VOTRE INSCRIPTION SERA LE 15 MARS 2020.**

Pour être assuré d'être inscrit au Tableau le 1^{er} avril 2020 et pouvoir poursuivre sans interruption l'exercice de la profession en utilisant le titre d'ergothérapeute et en exerçant les activités professionnelles réservées, il faudra que :

- Le formulaire d'inscription en ligne soit dûment rempli et transmis à l'Ordre **avant le 15 mars 2020** ;
- Le paiement de la cotisation parvienne à l'Ordre **au plus tard le 15 mars**. Si votre paiement est par chèque, celui-ci devra être encaissable par l'Ordre **au plus tard le 15 mars**.

Nouveauté

Deux améliorations avaient été annoncées l'an dernier en vue de l'inscription annuelle, mais leur déploiement a dû être reporté à cette année en raison de retard dans la mise en ligne de la nouvelle base de données. Cette année, vous noterez donc que :

1. Une nouvelle interface simplifiée a été développée pour permettre aux membres de s'inscrire au Tableau ;
2. En plus du paiement électronique (interac) et par chèque (1 ou 3 chèques), il sera dorénavant possible de payer le montant de la cotisation par carte de crédit.

Ces modifications s'inscrivent dans la lignée des travaux que l'Ordre mène pour améliorer de façon continue l'efficacité de ses processus.

Est-ce que votre adresse électronique est à jour ?

L'Ordre communiquera avec ses membres par l'envoi de courriels tout au long de la période d'inscription. Si vous avez changé d'adresse électronique ou si vous êtes absent du travail alors que vous avez fourni l'adresse électronique de votre lieu d'exercice, allez sur le site Web de l'Ordre, dans la section « Mon dossier », suivez les consignes pour accéder à votre dossier, sélectionnez « Tableau de l'Ordre » et remplissez le formulaire « Modifier mes renseignements personnels » afin de mettre à jour votre adresse électronique.



Michelle Ishack, nouvelle syndique adjointe

L'Ordre est heureux d'accueillir Michelle Ishack à titre de nouvelle syndique adjointe. Le poste avait été laissé vacant suite à la nomination d'Isabelle Sicard à titre de directrice du développement et de la qualité de l'exercice. M^{me} Ishack a de nombreuses années d'expérience sur le terrain, notamment au Centre de réadaptation Constance Lethbridge. Nous lui souhaitons la bienvenue!



Colloque 2019 : L'éthique au cœur de ma pratique

CONSACRÉ À L'ÉTHIQUE, LE COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE 2019 S'EST DÉROULÉ LE 26 SEPTEMBRE DERNIER AU CENTRE D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONGRÈS INTERACTIF (CECI) DE TROIS-RIVIÈRES.

Il a réuni plus de 200 ergothérapeutes, dont de nombreux étudiants en ergothérapie, en plus du personnel de l'Ordre et des invités. De plus, une cinquantaine d'ergothérapeutes se sont joints aux activités en webdiffusion, individuellement ou en groupe.

La journée a été riche en contenu sur cette thématique bien dans l'air du temps qu'est l'éthique. En effet, les ergothérapeutes présents ont pu aller plus loin dans la compréhension des enjeux éthiques actuels qui les touchent dans leur quotidien. La journée a débuté avec une conférence d'ouverture fort à propos du réputé éthicien René Villemure. Pendant près d'une heure, M. Villemure s'est entretenu sur l'éthique de l'avenir. Avec les nouvelles technologies et le monde constamment en mouvement, comment faire face à tous ces bouleversements ? Les défis éthiques à venir sont nombreux, et la présentation a permis de les apprivoiser.

Par la suite, les participants ont eu le choix d'assister à une série de conférences sur divers thèmes : intervention auprès de personnes présentant des symptômes de la démence, évaluation fonctionnelle, contexte autochtone, réadaptation adulte, conduite automobile, etc. Des ergothérapeutes ont présenté leur expérience et partagé leurs connaissances.

La journée s'est terminée par une conférence de fermeture offerte par deux ergothérapeutes, M^{me} Marie-Josée Drolet et M. Andrew Freeman. La présentation proposait une introduction à la littérature émergente sur la durabilité de l'ergothérapie et lançait rien de moins que le défi d'une pratique durable de la profession.

Séance d'affichage des travaux d'étudiants

Cette année encore, la relève en ergothérapie était bien présente grâce à la séance d'affichage. Des étudiants de la plupart des universités du Québec offrant des formations en ergothérapie présentaient leurs affiches de projets de recherche. Les participants au colloque étaient invités à voter pour leur affiche préférée. Une mention d'honneur a été remise à l'affiche ayant obtenu le plus de votes : celle d'une équipe de l'Université Laval

sur le thème « Priorités cliniques et valeurs individuelles : inclure la sexualité dans la réadaptation de la clientèle blessée médullaire ». Les participants du colloque ont noté la grande qualité des travaux des étudiants et celle de leurs échanges avec eux durant toute la journée.

Un salon des exposants dynamique

Une vingtaine de partenaires et de fournisseurs étaient présents pour le salon des exposants. Les pauses et le lunch ont permis des rencontres privilégiées. Les exposants ont ainsi pu présenter leurs produits et services les plus innovants aux ergothérapeutes. Le personnel de l'inspection professionnelle de l'Ordre était aussi présent avec son propre kiosque afin de présenter des aspects parfois méconnus du travail de l'Ordre.

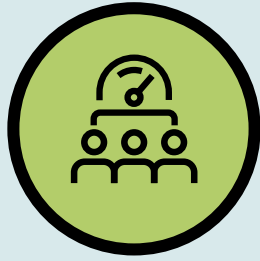
Finalement, la journée s'est conclue avec l'assemblée générale annuelle de l'Ordre et un vin de l'amitié.

Documents disponibles sur le Portail.OEQ

La plupart des présentations des conférenciers sont maintenant disponibles pour tous en format vidéo sur le Portail.OEQ, incluant les fichiers PowerPoint des présentations. Consultez-les, elles sont à votre disposition !



La journée a été riche en contenu sur cette thématique bien dans l'air du temps qu'est l'éthique.



PLANIFICATION DE LA MAIN D'ŒUVRE EN ERGOTHÉRAPIE (PMO)

Dans le cadre des discussions que l'Ordre tient avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), force est de constater que l'Ordre et le MSSS ont une vision différente de la situation de la main d'œuvre en ergothérapie au Québec.

De son côté, le MSSS analyse la situation de la main-d'œuvre ergothérapique dans le réseau en ne tenant compte que des projets annoncés et dont les fonds ont été autorisés par le Conseil du trésor. Dans un tel cadre, le MSSS arrive à la conclusion que la main d'œuvre en ergothérapie, en date de mai 2019, est en situation d'équilibre, ce qui voudrait dire qu'il y a assez d'ergothérapeutes pour répondre aux besoins dans le réseau de la santé et des services sociaux pour les prochaines années.

Cependant, cette conclusion ne tient pas compte de projets majeurs tel qu'Agir tôt, l'augmentation des offres d'emploi en milieu scolaire observée depuis l'été dernier, l'augmentation du pourcentage d'ergothérapeute exerçant dans le secteur privé, l'annonce du gouvernement d'investir 250 millions en soutien au domicile, etc.

De plus, l'Ordre reçoit de manière récurrente des échos en provenance des milieux ou des régions qui manifestent leur désarroi face à un manque de ressource et évoquent des bris de services ou des durées

d'attente importantes pour l'accès aux services des ergothérapeutes. Plus spécifiquement, parmi des exemples récents, mentionnons la région de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine pour laquelle sa population peine à avoir accès à l'évaluation d'un ergothérapeute en conduite automobile et cela tant au privé qu'au public. Notons aussi une sortie publique récentes des autorités du réseau public de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui soulignait être en pénurie de ressources et être à la recherche de plus de 16 ergothérapeutes pour combler ses postes vacants.

À la lumière des projets qui se sont déjà concrétisés et des autres à venir, en plus de difficultés de recrutement d'ergothérapeutes dans le réseau public que l'Ordre entend déjà, nous sommes plutôt d'avis que les ergothérapeutes sont davantage en situation de fragilité voire de pénurie de main d'œuvre qu'en équilibre, et que des actions sont nécessaires pour assurer l'accès aux services d'ergothérapie à la population qui en a besoin. <



FAITES PARTIE D'UNE
TRADITION D'EXCELLENCE

ERGOTHÉRAPEUTES
RECHERCHÉS

Prime de recrutement
de 400\$*

CLINIQUES PRIVÉES
CENTRES HOSPITALIERS
CENTRES D'HÉBERGEMENT
MAINTIEN À DOMICILE

Accès à un portail web vous permettant de faire vous-même votre horaire, temps partiel ou temps plein selon vos disponibilités!

Salaires avantageux.

KM et/ou frais de subsistance payés pour plusieurs régions.

Assurances collectives et REER collectifs disponibles.

Bonus lors de référencement de personnel et/ou lors d'un transfert d'agence.*

*Certaines conditions s'appliquent

**Code Bleu Placement en Santé :
UN MONDE DE POSSIBILITÉS!**

cv@codebleu.ca
1-877-343-BLEU

PARTOUT AU QUÉBEC
codebleu.ca



REMISE DE PRIX ET DE BOURSES

Lors du Colloque annuel 2019 de l'OEQ qui s'est tenu le 26 septembre dernier, M. Alain Bibeau a remis la bourse de recherche projet de maîtrise à M^{me} Isabelle Quintal pour son projet « Impacts de la méthode de rééducation sensitive sur la douleur, la fonction et la qualité de vie suite à une lésion nerveuse périphérique entraînant une allodynie à la main ».

Le 30 septembre dernier, lors du Colloque annuel des étudiants en ergothérapie de l'Université Laval, M. Bibeau a remis le prix OEQ à M^{me} Ariane Auger. Ce prix est attribué depuis 1974 à chacun des finissants en ergothérapie des programmes universitaires québécois ayant obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de sa formation clinique. À cette occasion, il a également remis le prix Excellence à Madame Isabelle Gaudet. Ce prix est décerné en collaboration avec La Capitale assurances générales inc. à un ergothérapeute de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence. <

Toutes nos félicitations !



Isabelle Quintal



Isabelle Gaudet



Ariane Auger

16



GUIDE DE RÉFÉRENCE DU CURATEUR PUBLIC

À L'INTENTION DES PERSONNES RESSOURCES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. L'OEQ a récemment fait des représentations auprès du Curateur public en lien avec la contribution de l'ergothérapeute au niveau de l'évaluation des habiletés fonctionnelles dans le cadre de l'évaluation psychosociale en matière d'ouverture d'un régime de protection. Des précisions ont d'ailleurs été apportées au

guide de référence du Curateur public à l'intention des personnes-ressources du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans le formulaire d'évaluation psychosociale en matière d'ouverture d'un régime de protection. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents. <

Guide de référence : <https://bit.ly/32vFStI>

Formulaire : <https://bit.ly/2CzeXmq>

CNESST

Nous voulons connaître votre opinion !

La CNESST invite tous les fournisseurs de services en ergothérapie en lien avec la réadaptation au travail à se manifester sur sa nouvelle offre de services :

Le réentraînement avec ergothérapeute en milieu de travail



seao.ca

Services de santé et services sociaux

Avis d'appel d'intérêt : INT-1315751

Ergothérapeutes en action

Sollicitation de la contribution des ergothérapeutes

POUR FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE ET UN VIEILLISSEMENT
ACTIF ET EN SANTÉ!

L'ergothérapeute et chercheuse Mélanie Levasseur sollicite la collaboration des ergothérapeutes de Lévis, de Drummondville, de Sherbrooke et d'Anjou (Montréal) qui travaillent auprès d'ainés avec incapacités, principalement physiques, légères à modérées. La professeure Levasseur a besoin de votre aide pour cibler, dans ces régions, des ainés pouvant bénéficier d'un projet de recherche sur un suivi de leur santé et de leur participation sociale. Sélectionnés au hasard, la moitié des participants recevront aussi un suivi innovant pour favoriser leur participation sociale, soit l'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC), dont les mérites ont été reconnus par le prix Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population lors du 2^e Gala d'excellence du CIUSSS de l'Estrie-CHUS qui a eu lieu le 23 octobre dernier.

Ce projet vise à vérifier les effets de l'APIC sur la santé, la participation sociale et la satisfaction envers la vie ainsi que l'utilisation des services de santé des ainés. Les participants doivent : être âgé de 65 ans et plus, demeurer à domicile ou dans une résidence privée pour ainés autonomes ou semi-autonomes et être restreint dans au moins une activité de tous les jours (faire les courses ou le ménage).

QU'IMPLIQUE LA PARTICIPATION AU PROJET DE RECHERCHE ?

Dès son acceptation à participer au projet de recherche, l'ainé est affecté au hasard à l'un des deux groupes suivants :

1) groupe suivi de santé

L'ainé doit remplir trois questionnaires à 4 reprises sur une période de 2 ans et répondre à des questions sur son utilisation des services de santé tous les deux mois ;

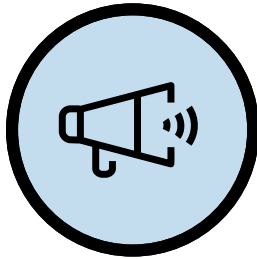
2) groupe suivi de santé et APIC

En plus de la participation décrite ci-dessus, l'ainé sera accompagné par un bénévole 3 heures/semaine pendant 12 mois. Durant ces rencontres, le bénévole l'aidera à cibler et à réaliser des activités sociales et de loisirs importantes pour lui et à s'intégrer dans sa communauté.

Vous connaissez des ainés qui répondent aux critères et qui pourraient être intéressés à participer à ce projet de recherche ? Communiquez avec Catherine Maisonneuve au 1 888 780-8990 ou Catherine.Maisonneuve@USherbrooke.ca



APPEL À TOUS : LES ACTUALITÉS DES MEMBRES



Occupation : ergothérapeute c'est avant tout votre publication ! Nous voulons que celle-ci soit aussi le reflet de vos réalités sur le terrain. C'est pourquoi une section est maintenant entièrement consacrée aux actualités des membres. Vous avez des actualités que

vous aimeriez partager avec la communauté des ergothérapeutes ? Votre pratique mériterait à être plus connue ? Vous avez des suggestions d'articles ? Écrivez à la chargée des communications, Catherine Roberge à robergec@oeq.org. <



La marche des animaux 2

À la suite du succès de *La marche des animaux 1*, les éditions Regard9 proposent maintenant *La marche des animaux 2*. Le livre propose plusieurs nouveautés, dont 12 nouvelles marches, placées par ordre de difficulté de la plus simple à la plus complexe. De plus, dans une histoire interactive qui met en action tous les animaux, l'enfant doit réaliser des mouvements avec le livre pour aider le personnage principal de l'histoire lors de son aventure ! Finalement, les 12 animaux sont à reproduire sous forme de pictogrammes pour réaliser une routine visuelle. Tout comme le premier, ce livre s'adresse aux enfants de 3 ans et plus et a été conçu pour les parents et pour les professionnels de la santé et de l'éducation. <

<https://www.regard9.ca/livres-ERGOedition.html>

Médecus Savard OXYBEC

Chef de file en matière de produits et services de soins à domicile au Québec

Le Groupe Médecus vous offre la meilleure solution et un service exemplaire.

Comment?

- 1 **Représentants sur la route disponible pour visites à domicile. Réponse en 24h !**
- 2 **Service après-vente incomparable**
- 3 **Prix concurrentiels et produits de haute qualité**
- 4 **La plus vaste gamme de produits offerts dans le domaine au Québec**



Contactez vos représentants !

Pour plus d'informations ou pour un rendez-vous.

Montréal
1 866 525-3757

Québec
1 800 463-6436

Estrie
1 800 361-9911

Outaouais
819 431-2364

Nouvelles des partenaires



Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

BIEN COMPRENDRE LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU SEHNSE
POUR EN FAIRE BÉNÉFICIER VOTRE CLIENTÈLE

De la direction des communications, Retraite Québec

Retraite Québec offre deux programmes d'aide financière visant à soutenir les familles qui doivent prendre soin d'un enfant handicapé : le supplément pour enfant handicapé (SEH) et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE). Ce dernier s'inspire du processus de production du handicap (PPH) et il est composé de deux paliers depuis juin dernier. Cette aide financière pourrait être accordée à votre clientèle, si vous traitez des enfants handicapés.

Qu'est-ce qui est analysé?

L'analyse de l'admissibilité est principalement basée sur la sévérité des limitations de l'enfant à réaliser les habitudes de vie d'un enfant de son âge. Pour connaître les habitudes de vie et les principaux facteurs considérés dans l'analyse des demandes ainsi que les critères d'admissibilité au programme, consultez le site Web de Retraite Québec au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/enfanthandicape.

À noter que les critères au deuxième palier du SEHNSE sont plus souples que ceux utilisés pour déterminer l'admissibilité au premier palier. Ils s'inscrivent cependant dans la même logique médicale qui confère au programme un caractère exceptionnel.

Si l'état de santé de l'enfant correspond aux critères d'admissibilité, l'enfant pourrait être admissible au palier 1 (978 \$ par mois en 2019) ou au palier 2 (652 \$ par mois en 2019). Pour recevoir le SEHNSE, l'enfant doit d'abord être admissible au SEH.

Que faire si vous croyez qu'un enfant que vous traitez pourrait être admissible au SEHNSE?

Si vous jugez qu'un enfant pourrait être admissible au SEHNSE, informez-en le parent et invitez-le à transmettre une **demande de SEHNSE** à Retraite Québec. L'admissibilité administrative et médicale de l'enfant sera évaluée par l'équipe de professionnels de Retraite Québec, selon les informations

transmises dans le formulaire de demande et en fonction des renseignements inscrits au dossier médical en lien avec la demande de SEH. Au besoin, Retraite Québec demandera, avec le consentement des parents, l'information médicale disponible dans le réseau de la santé et de l'éducation.

Pour en savoir plus sur les **programmes d'aide financière pour les enfants handicapés**, consultez le site Web de Retraite Québec au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/enfanthandicape.



Votre assurance responsabilité professionnelle peut vous aider si vous êtes poursuivi aux petites créances!

De la part de La Capitale assurances générales

Saviez-vous que votre assurance responsabilité professionnelle de La Capitale vous protège si l'on vous réclame des dommages compensatoires à la suite d'une faute, négligence, imprudence ou inhabileté commise dans l'exercice de vos fonctions d'ergothérapeute ?

Évidemment, si vous faites l'objet d'une telle réclamation, ou si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une telle réclamation, il est primordial de nous en informer afin que nous puissions intervenir immédiatement et protéger vos intérêts. S'il faut aller en cour, nos avocats peuvent même vous représenter et plaider votre cause.

Mais qu'arriverait-il au juste si vous étiez poursuivi devant la Cour des petites créances ?

La division des petites créances de la Cour du Québec a été créée afin de donner la chance à toute personne de faire valoir ses droits sans trop de formalités, rapidement et à peu de frais. Ainsi, il ne peut y avoir une intervention directe d'un avocat à ce tribunal.

Dans le cas plus précis d'une poursuite contre une personne morale, comme votre clinique, la seule personne pouvant se présenter devant ce tribunal est l'un des dirigeants de la clinique ou une personne liée à la clinique par un contrat de travail et étant à son seul service.

La Capitale vous procurera alors un support administratif et juridique vous permettant de bien représenter et défendre vos intérêts devant la Cour des petites créances.

Que faire si vous recevez une requête de la Cour des petites créances qui concerne un acte couvert par votre assurance de responsabilité professionnelle ?

Appelez La Capitale dès que vous recevez la requête de la Cour, pour ouvrir un dossier de réclamation et obtenir l'aide de votre assureur. Vous ne disposez que de 20 jours pour payer le montant réclamé, proposer un règlement à l'amiable ou contester la demande.

Il est important de rappeler que, petites créances ou pas, vous devez toujours commencer par aviser votre assureur

dès qu'une faute professionnelle vous est signifiée. Ne prenez surtout aucune décision et ne posez aucune action en lien avec cette faute à l'insu de votre assureur.

Si vous avez déjà un dossier d'ouvert en lien avec la requête, vous devez rapidement transmettre une copie de toute nouvelle requête à votre expert en sinistre.

Que fera votre assureur pour vous aider en cas de poursuite contre vous à la Cour des petites créances ?

Selon la complexité de la réclamation, un expert en sinistre ou un avocat du service du contentieux sera rapidement assigné au dossier.

Afin de lui permettre de vous offrir la meilleure aide possible, tenez-le au courant de tout développement ou de toute nouvelle information au dossier, incluant votre date de comparution.

De son côté, il se chargera :

- de compléter avec vous l'avis de contestation ;
- d'organiser une rencontre préparatoire avec vous (en personne ou par téléphone) ;
- de faire le nécessaire pour pouvoir intervenir lors du procès si requis ;
- d'assigner les témoins ou experts appropriés ;
- d'obtenir copie des documents déposés à la cour par la tierce partie ;
- de vous accompagner au procès si cela est requis.

Enfin, La Capitale paiera les frais de contestation, d'assignation de témoins et de témoignage d'experts. L'assurance responsabilité professionnelle de La Capitale assurances générales négociée par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec à l'intention de ses membres offre d'excellentes protections. Il est important de bien la connaître pour pouvoir en tirer le meilleur parti possible.

Si vous avez le moindre doute quant à une réclamation possible contre vous, n'hésitez pas à communiquer avec nous ; nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et de vous aider.

La Capitale assurances générales
1 866 906-2120



L'ORDRE SE JOINT AU COLLECTIF POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE EN PRÉVENTION DU SUICIDE



L'OEQ S'EST JOINT AU COLLECTIF POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE EN PRÉVENTION DU SUICIDE.

Le collectif demande la création d'un plan stratégique global, qui aidera à assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services dans toutes les régions du Québec. Le regroupement est composé d'une trentaine d'organisations d'envergure nationale qui œuvrent en prévention du suicide et en santé mentale.

Avoir une stratégie nationale en prévention du suicide est LA mesure principale préconisée par l'Organisation mondiale de la Santé pour réduire les décès par suicide. Or, aucune stratégie de ce type n'est en place au Québec depuis 15 ans.

L'appui de l'Ordre au Collectif va de pair avec les valeurs de la profession et avec le fait que les ergothérapeutes font la promotion de la santé et des saines habitudes de vie. La prévention du suicide fait aussi partie intégrante du code des professions et du code de déontologie des ergothérapeutes.

Le travail du Collectif a déjà porté fruits puisque lors du Forum Adulte et santé mentale qui s'est tenu à la fin octobre, la ministre de la Santé, M^{me} Danielle McCann, a annoncé l'intention du gouvernement du Québec de se doter d'une telle stratégie. Le Collectif pour une stratégie nationale en prévention du suicide a salué cette annonce et a offert sa pleine collaboration. Un pas vers la bonne direction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des revendications du Collectif au <https://collectifpreventionsuicide.com> <

FORMATIONS EN CLASSE • GESTION ET ENTREPRENEURIAT



CONCEVOIR SON PLAN D'AFFAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Des ressources pour permettre à votre entreprise de fleurir plus rapidement.

16 janvier 2020 - Saint-Hyacinthe
8 février 2020 - Gatineau
27 mars 2020 - Saint-Jérôme
3 avril 2020 - Montréal

INSCRIPTIONS

www.institutkara.ca/ergotherapeute
education@institutkara.ca

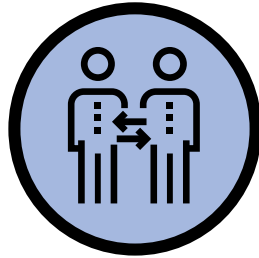
À l'ordre du jour :

- La conformité de l'entreprise auprès de l'OEQ
- La publicité dans le domaine de l'ergothérapie
- La maximisation de sa rémunération

- L'aménagement d'un environnement d'affaires conforme
- L'optimisation de sa gestion quotidienne et bien plus encore !

La formation s'adresse aux ergothérapeutes:

- souhaitant démarrer leur entreprise
- en affaires depuis moins de trois ans



Collaboration interprofessionnelle à l'Université Laval

TROIS PROGRAMMES RÉUNIS AUTOUR D'UN CAS CLINIQUE DE DYSPHAGIE.

Thérèse Desrosiers, B.Sc. Nutrition, M.Sc., Ph.D.

Professeure titulaire, École de nutrition, Université Laval

Éloïse Gaudreau, erg., candidate M.Sc.

Chargée d'enseignement en médecine, Programme d'ergothérapie, Département de réadaptation, Université Laval

Vincent Martel-Sauvageau, Ph.D., Orthophoniste

Professeur adjoint, Programme de maîtrise en orthophonie, Département de réadaptation, Université Laval

Émilie Rajotte, erg., candidate M.Sc.

Chargée d'enseignement en médecine, Programme d'ergothérapie, Département de réadaptation, Université Laval

l'équipe d'enseignants a développé un cours réunissant les étudiants d'orthophonie, de nutrition et d'ergothérapie avec l'implication de neuf cliniciens des trois professions. L'article présente cette activité de formation interprofessionnelle, ainsi que les retombées de celle-ci pour les étudiants et les enseignants. Le succès de ce projet fait en sorte que l'activité se poursuivra cette année et que des collaborations avec d'autres professions sont envisagées.

Voici le résumé de l'article ainsi que le lien pour accéder à l'article complet :

Résumé

La complexité de l'évaluation de la dysphagie exige une approche collaborative incluant notamment des nutritionnistes, des orthophonistes et des ergothérapeutes. Le partage des expertises permet d'arriver à un portrait plus précis de la situation clinique et à des conclusions plus justes et complètes. Pourtant, le chevauchement de certains rôles et la crainte de perdre son unicité rendent conflictuel le partage des responsabilités dans certains milieux de pratique. Pour que la collaboration interprofessionnelle (CIP) s'actualise, il est essentiel que les professionnels y soient sensibilisés dès leur formation. C'est dans ce paradigme que s'inscrit l'activité portant sur la CIP en contexte de dysphagie à l'Université Laval. Les enseignants des programmes de nutrition, d'ergothérapie et d'orthophonie, en collaboration avec des cliniciennes de ces disciplines, ont réuni leurs trois cohortes d'étudiants (N = 134) autour d'un cas clinique (entrevue initiale, examen oral périphérique, test de la gorgée d'eau, observation de repas, vidéofluoroscopie). Les échanges des étudiants en équipes interprofessionnelles étaient suivis de retours en plénière avec discussions entre les cliniciens (modèles de rôles) et activités réflexives. Le taux d'appréciation des étudiants a été



de 97,2 %. Une analyse qualitative de leurs réponses révèle que cette activité pédagogique les a menés à une meilleure connaissance des autres professions et de la complémentarité de leurs disciplines, une ouverture aux autres favorisant la CIP et une prise de décision plus éclairée. La majorité a jugé cette activité essentielle pour leur formation professionnelle. Réalisée dans des conditions favorables, cette activité ne prétend pas résoudre toutes les difficultés. Toutefois, en vivant des expériences positives de CIP, les étudiants seront mieux préparés à la pratique collaborative.

Pour consulter l'article complet : <https://bit.ly/358GyHa>

Mots clés

Collaboration interprofessionnelle ; formation interprofessionnelle ; nutrition-orthophonie-ergothérapie ; dysphagie

Référence complète :

Desrosiers, T., Gaudreau, É., Martel-Sauvageau, V., & Rajotte, É. (2019). La collaboration interprofessionnelle en dysphagie à l'Université Laval : trois programmes réunis autour d'un cas clinique. *Nutrition : Science en évolution*, 17(2), p. 25-30.

Références

1. Bruns, DA, Thompson SD. Feeding challenges in young children : Toward a best practices model. *Infants Young Child*. 2010 ;23(2) : 93 102.
2. Williams S, Witherspoon K, Kavsak P, Patterson C, McBlain J. Pediatric feeding and swallowing problems : An interdisciplinary team approach. *Can J Diet Pract Res*. 2006 ;67(4) :185 90.



ACE · Qc
Association canadienne des ergothérapeutes
Québec

DES NOUVELLES DE L'ACE

Pour l'année 2019-2020, l'ACE-Qc poursuit ses activités de représentation et de visibilité par la création de 2 comités « Advocacy » avec la collaboration des membres de son comité consultatif. De plus, l'arrivée d'une nouvelle directrice de la pratique professionnelle à l'ACE permettra de coordonner la création de « groupe d'intérêts » et de « communauté de pratique » dans une perspective nationale. L'ACE-Qc est à concevoir comment les membres et les non-membres pourront avoir accès à ces rencontres de groupe au Québec de même que sur l'échelle nationale. Dans le but de faciliter la communication, les visioconférences et forums pourront être utilisés pour contrer les limites de temps, d'horaire et de déplacement.

Si vous souhaitez créer ou participer à un groupe d'intérêt au sujet d'un thème particulier, l'ACE-Qc vous invite à lui communiquer vos intérêts ou votre leadership d'ici la fin 2019 à aceqc@caot.ca. Les groupes débiteront au cours de l'année 2020.

Suivez l'ACE sur Facebook @ACEQcCAOT et sur www.caot.ca



Plus de 100 000 professionnels
font déjà confiance à
La Personnelle pour
leurs assurances*.



Voyez ce que La Personnelle peut faire pour vous
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/oeq

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. * Source : Rapport des membres d'ordres professionnels de La Personnelle, avril 2018.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.



DES NOUVELLES DE LA FCE

Départ des administrateurs du conseil d'administration de la Fondation (le 30 septembre 2019) :

Merci aux administrateurs qui quittent le CA pour leur temps et leur dévouement à la FCE :

- Adriana Vaduva, secrétaire (2016-2019) ;
- Miranda Aubin, trésorière (2016-2019) ;
- Barb Code, administratrice (2013-2019) ;
- Marjorie Hackett, présidente (2015-2019), administratrice (2010-2019).

Conseil d'administration de la FCE 2019-2020 :

- Natalie MacLeod-Schroeder, présidente (administratrice depuis 2014), ergothérapeute ;
- Christelle Kampire*, trésorière, comptable ;
- Marat Altinbaev (administrateur depuis 2017), investisseur ;
- Katie Churchill (administratrice depuis 2018), ergothérapeute ;
- Sylvia Davidson*, ergothérapeute ;
- Mary Evert*, ergothérapeute ;
- Kim McGrath (administratrice depuis 2018), représentante de l'industrie ;
- Lynn Shaw (administratrice depuis 2018), ergothérapeute ;
- Elizabeth Taylor*, ergothérapeute ;
- Danny Tran*, avocat spécialisé en préjudices corporels ;
- Chantal Viscogliosi (administratrice depuis 2018), ergothérapeute ;
- Cale Wadden (administrateur depuis 2018), représentant de l'industrie.

* À partir du 1^{er} octobre 2019.

Nouvelle professionnelle en collecte de fonds

La FCE est ravie d'accueillir Karen Joynt, une professionnelle en collecte de fonds. Karen a commencé le 1^{er} octobre 2019. Elle a beaucoup d'expérience après avoir travaillé pour des organismes de charité et des organismes à but non lucratif, à Ottawa et dans les environs. Elle a également une formation pertinente dans ce domaine. On peut la contacter par courriel à kjoynt@cotfcanada.org ou par téléphone au 1-613-319-6890 poste 103.

La FCE sur les médias sociaux

La FCE est de retour sur les médias sociaux et est très active ! Veuillez consulter, aimer et commenter les messages, et partager les informations pertinentes !

- Facebook — <https://www.facebook.com/cotffce/>
- Instagram — <https://www.instagram.com/cotf/>
- LinkedIn — <https://www.linkedin.com/in/cotf-fce-b3692444/>
- Twitter — <https://twitter.com/COTFFCE>

Soirée cinéma à McGill

Une soirée cinéma a été organisée par Bernadette Nedelec le 25 mars 2019 pour le programme d'ergothérapie à l'Université McGill. Cet événement pour les professeurs et les étudiants comprenait le visionnement du film documentaire primé « Stumped » et une discussion sur le parcours de Will Lautzenheiser après l'amputation de ses bras et ses jambes, puis une double réimplantation des bras. Grâce à cet événement, un don de 310 \$ a été fait à la FCE. La FCE remercie Mme Nedelec d'avoir organisé cet événement afin d'informer les professeurs et les étudiants et d'avoir fait un don à la FCE ! Il se pourrait que d'autres universités veuillent organiser un événement similaire. C'est une façon amusante et facile d'éduquer les professeurs et les étudiants et de soutenir la FCE !

Le défi personnel de Catherine Backman, présidente de l'ACE

En 2008, la FCE a fêté son 25^e anniversaire. Cette année-là, Catherine Backman, présidente de l'ACE, s'était engagée à faire un don annuel à la FCE jusqu'à son 50^e anniversaire. Elle y est restée fidèle. Merci à Catherine pour sa promesse et sa réussite !



La prise de décision partagée vue par l'INESSS

L'INESSS a produit une vidéo dans le but de sensibiliser les professionnels de la santé à la prise de décision partagée. Cette approche préconise le dialogue avec un patient lorsque les différentes options thérapeutiques qui s'offrent à lui comportent une part d'incertitude. Elle permet de prendre ensemble une décision qui tient compte des besoins, des valeurs et des préférences du patient. La vidéo s'appuie sur les plus récentes données scientifiques pour présenter les éléments clés de la prise de décision partagée. < Pour visionner la vidéo *La prise de décision partagée : une approche gagnante* : <https://bit.ly/31Lhox9>

La revue *Science et comportement* de retour après 18 ans d'absence

L'Association scientifique pour la modification du comportement (ASMC) est une association francophone dont l'objectif est de réunir les professionnels et les étudiants intéressés par l'approche cognitive et comportementale.

Elle fait la promotion de cette approche par divers moyens, dont la publication d'une revue scientifique *Science et Comportement*. C'est d'ailleurs après 18 ans d'absence que l'association publie une nouvelle édition de cette revue. Cette édition comporte des articles d'intérêts pour les ergothérapeutes. Bonne lecture! < <http://www.science-et-comportement.uqam.ca/numActuel.html>

Nouveau mode d'échanges électroniques avec la CNESST



À compter de mars 2020, la CNESST mettra en place un nouveau mode d'échanges électroniques avec les cliniques de physiothérapie et d'ergothérapie du Québec.

Au 31 mars 2020, l'application Physio Ergo de la CNESST ne sera plus disponible.

La CNESST a qualifié des fabricants qui assureront le nouveau service. Les cliniques doivent communiquer dès maintenant avec ces derniers. Les principaux avantages à obtenir ce service sont les suivants :



ÉCHANGES FACILES ET RAPIDES AVEC LA CNESST



PARTAGE DE DOCUMENTS DE FAÇON ÉLECTRONIQUE



APPLICATION GRATUITE ET SÉCURITAIRE

Pour plus d'information et pour consulter la liste des fabricants qualifiés, visitez le cnesst.gouv.qc.ca/nouveautesmars2020.

Pleins feux sur la relève

L'UNIVERSITÉ MCGILL ET LOGIFEM, UNE ASSOCIATION AUX RETOMBÉES CONCRÈTES

Depuis 2016, le programme d'ergothérapie de l'Université McGill s'est associé à Logifem, une maison accueillant des femmes en difficulté avec ou sans enfants. Tout a commencé par un projet de recherche de maîtrise professionnelle mené par cinq étudiantes en ergothérapie sous la supervision de Laurence Roy, professeure au département d'ergothérapie, afin de mieux comprendre les besoins occupationnels des personnes hébergées [Salsi et al., 2017]. Ce projet a permis d'articuler le rôle potentiel de stagiaires en ergothérapie dans ce milieu communautaire. Depuis, dix étudiantes y ont effectué des stages d'une durée de six à huit semaines. Sous la supervision d'ergothérapeutes cliniciennes et de M^{me} Roy, les étudiantes appliquent les pratiques ergothérapeutiques en tenant compte des besoins, préférences et situations des personnes hébergées. Elles développent également des



Jessi Spector et Chahrazed Foudil

projets spéciaux émergeant des demandes du milieu, par exemple l'adaptation des tâches quotidiennes de la maison aux limitations fonctionnelles de certaines femmes, ou le développement d'une « boîte à outils de déménagement ». Les résidentes, gestionnaires et intervenantes de Logifem soutiennent quant à elles les étudiantes dans le développement de leur humilité culturelle et d'une pensée critique sur les déterminants sociaux de la santé. Ce partenariat, axé sur la reconnaissance des expertises respectives des milieux universitaires et communautaires, a des retombées bien concrètes, en particulier l'embauche en 2019 d'une ergothérapeute clinicienne à temps partiel, ainsi que l'ouverture de places de stages interuniversités. <

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

- Bédard, Pascale
 - Bilodeau, William
 - Clothier, Audrey
 - Fournier, Nicolas
 - Gagné-Pelletier, Léandre
 - Gagnon, Annabelle
 - Juneau, Mélissa
 - Lachance, Cassandra
 - Lainesse-Morin, Camille
 - Lambert, Cassandre
 - Nault, Rosemarie
 - Nguyen, Jonathan
 - Ouimet, Rachel
 - Roger, Michelle
 - Roy, Kathya
 - Sénéchal, Amélie
 - Simard, Florence
- <



Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite

92, rue Arboit
L'Assomption (QC) J5W 4P3

1 888 919-2555

www.tvrtechnologies.com

info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



Notre gage de qualité

MEMBRE ACCRÉDITÉ



Avis de limitation du droit d'exercice

Avis est par la présente donné que dans le cadre d'une demande d'inscription au Tableau de l'Ordre après y avoir fait défaut pendant plus de 3 ans, M^{me} Fella Mostefai (n° 10-026), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, a fait l'objet d'une décision du comité d'admission de l'Ordre le 22 juillet 2019.

Au terme de sa décision, le comité a autorisé M^{me} Mostefai à s'inscrire au Tableau de l'Ordre, mais a limité son droit d'exercer ses activités professionnelles comme suit :

- M^{me} Mostefai ne peut exercer les activités professionnelles comprises dans le champ d'exercice de l'ergothérapie autrement que dans le cadre du stage de formation clinique supervisée et de la supervision professionnelle qui lui ont été imposées en application de l'article 1

du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec* et de l'alinéa 2 de l'article 45.3 du *Code des professions* ;

- M^{me} Mostefai n'est pas autorisée à superviser des stagiaires.

Ces limitations sont en vigueur depuis le 25 septembre 2019 et prévaudront jusqu'à la réussite des mesures de perfectionnement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Philippe Boudreau, erg., directeur général et secrétaire

Avis de radiation

Dossier 17-19-00041

Avis est par la présente donné que madame Marie-Claude Proulx, ergothérapeute (n°. 02-100), dont le domicile professionnel est situé à Lachenaie, a été déclarée coupable le 17 octobre 2019 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes :

Chef 1 : À Terrebonne et à Le Gardeur ou dans les environs, au cours du mois de septembre 2014 et pendant la durée de sa relation professionnelle avec (A), a eu des relations sexuelles avec ce dernier, contrevenant ainsi à l'article 59.1 du *Code des professions* ;

Chef 2 : À Montréal, n'a pas répondu de façon complète et véridique à la syndique adjointe Josée Lemoignan, en :

- a. Lui affirmant, les ou vers les 5 et 12 mars 2018, qu'elle avait gardé une relation amicale avec (B), alors qu'elle entretient avec ce dernier une relation amoureuse ;
- b. Ne l'informant pas, le ou vers le 5 mars 2018, avoir eu des relations sexuelles avec (A) pendant la durée de sa relation professionnelle avec ce dernier ;

contrevenant ainsi à l'article 89 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* ;

Chef 3 : À Terrebonne ou dans les environs, entre le ou vers le 5 mars 2018 et le ou vers le 24 avril 2018, a entravé l'enquête de la syndique adjointe Josée Lemoignan, en suggérant à (B), dans l'éventualité où la syndique adjointe le questionnait au sujet de leur relation, de s'en tenir à leur relation amicale, contrevenant ainsi à l'article 70 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* ;

Au terme de cette même décision, le Conseil de discipline a imposé à Mme Marie-Claude Proulx une période de radiation 2 ans et 6 mois pour le chef 1 et une période de radiation de 1 mois pour chacun des chefs 2 et 3, le tout à être purgé concurrentement. Le délai pour en appeler de cette décision étant expiré, Mme Proulx est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de 2 ans et 6 mois à compter du 18 novembre 2019.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 18 novembre 2019

M^e Caroline Fortier, secrétaire du Conseil de discipline



Formation continue 2020

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2019-2020. Quelques places sont encore disponibles pour les activités de formation de la rentrée 2020. Détails et inscription : portail.oeq.org. À partir du 1^{er} avril 2020, vous pourrez vous inscrire aux activités de la programmation 2020-2021 sur le portail.oeq.org.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour des formations sur demande, veuillez communiquer avec l'ajointe à la formation continue, **Corinne Parmentier**, au 514 844-5778, poste 250 ou parmentierc@oeq.org

FORMATIONS EN LIGNE

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux

Gratuit

Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée

Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques

Gratuit

Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles

Gratuit

Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique

Gratuit

FORMATIONS EN SALLE

Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et des aînés

Montréal : 27 janvier et 24 février

Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute

Montréal : 19 février et 25 mars

Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction — Niveau avancé

Québec : 12 mars

Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle

Dates à venir

FORMATIONS HYBRIDES (en ligne et en salle)

L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation

Québec : 12 et 13 mars

Gestion des mesures de contrôle (contention physique) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI/TSA

Longueuil : 24 février et 30 mars

Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC et CHSLD

Québec : 10 février et 16 mars

Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus

Longueuil : 17 février et 23 mars

Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif — Niveau 2 : l'intervention

Longueuil : 13 janvier
Québec : 21 février

Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation

Longueuil : 13 mars
Québec : 20 mars

SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation à domicile de la sécurité à domicile en santé mentale

Québec : 27 mars

COLLABORATION AVEC CAPRIT

Effectuer une prise de décision partagée avec le travailleur référé pour une incapacité au travail (lecture + cours en salle)

Longueuil : 28 février et 20 mars

Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants

Québec : 2 avril

COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Impacts des difficultés cognitives sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques — enjeux d'application

Montréal : 7 février
Québec : 27 mars

Le choix d'instrument de mesure pour une clientèle en santé mentale

Montréal : 15 avril
Québec : 15 avril

Formations autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
SENSIBILISATION AU DEUIL		
Praxis, centre de développement professionnel de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal	Montréal : 21 janvier ou 10 mars ou 7 avril ou 12 juin Sherbrooke : 5 février Gatineau : 2 avril à Gatineau Val-d'Or : 22 avril	https://praxis.umontreal.ca/accueil/
SENSIBILISATION AU DEUIL EN CONTEXTE DE MORT TRAUMATIQUE		
Praxis, centre de développement professionnel de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal	Montréal : 11 mars ou 28 avril Sherbrooke : 6 février, Gatineau : 3 avril Val-d'Or : 23 avril	https://praxis.umontreal.ca/accueil/
COMMUNICATION ÉCRITE — VOLET LÉGAL		
Université de Sherbrooke	Longueuil : 11 janvier et 29 mars au campus	https://www.usherbrooke.ca/readaptation/programmes/longueuil/#c162117 ou Josee.Labelle@USherbrooke.ca
SANTÉ MENTALE ET RÉADAPTATION		
Université de Sherbrooke	Longueuil : 12 janvier, 23 février et 4 avril au campus	https://www.usherbrooke.ca/readaptation/programmes/longueuil/#c162117 ou Josee.Labelle@USherbrooke.ca
RECONNAÎTRE ET DÉPISTER LES PARTICULARITÉS RÉLIÉES AU TSA LORS DE L'ÉVALUATION INITIALE EN ERGOTHÉRAPIE		
Clinique de réadaptation Carolyne Mainville (CRCM)	31 janvier et 27 mars	https://www.crcm.ca/boutique/
PSYCHO-SENSORY PROCESSING INTERVENTION		
Choisir d'apprendre / Choose to learn	Montréal : 12,13, et 14 février	www.choisirdapprendre.ca ou au 450-242-2816 ou info@choosetolearn.ca
ANALYSE ERGONOMIQUE : MODÈLE CONCEPTUEL ET FONDEMENTS		
Eloy Ergo	Granby : 19 février	http://www.elayergo.com/formation/analyse-ergonomique/
LA GESTION DES ÉMOTIONS ET LES STRATÉGIES COLLECTIVES POUR AMÉLIORER LE MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL ET LA RÉSILIENCE PSYCHOLOGIQUE, OCCUPATIONS ET RÉGULATION ÉMOTIONNELLE : LES LEÇONS RÉCENTES DES NEUROSCIENCES		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	Saint-Léonard : 13 mars de 9 h à 16 h	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com
PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE (programme de 9 semaines) • Rencontre préliminaire de 2 heures • 8 sessions hebdomadaires de 3 heures • Retraite d'une durée de 4 heures		
Autocompassion Montréal	Montréal : 16 mars au 11 mai	https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion/autocompassion-montreal@gmail.com
YOGA ET THÉRAPIE : FONDEMENTS		
Ergomobilité	Montréal : 28 et 29 Mars de 9h à 17h30	https://ergomobilite.com/formations/index.php
INTRODUCTION À L'ENTREPRENEURIAT EN CONTEXTE DÉONTOLOGIQUE		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	Saint-Léonard : 3 avril de 9 h à 16 h	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com

Formations autres organismes (suite)

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION : IMPACT SUR LES HABITUDES DE VIE Formatrices Marie-Josée Tessier, ergothérapeute (Modules 1 à 3) et Isabelle Beaudry Bellefeuille, Ph. D (Module 4)		
CLINIQUE PÉDIATRIQUE DE DYSPHAGIE ET D'ERGOTHÉRAPIE		
MODULE 1 Théorie	9-10 avril	www.cliniquepde.ca
MODULE 2 Administration et interprétation des tests	11-12-13 mai	
MODULE 3 Traitement	10-11 juin	
MODULE 4 (nouveau) Problèmes de défécation fonctionnelle et la relation avec les problèmes d'intégration sensorielle	12 juin	
POSTE INFORMATIQUE		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	Saint-Léonard : 16 avril de 9 h à 16 h	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com
SUPERVISION PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	Saint-Léonard : 23 avril de 9 h à 16 h	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com

Occupation : Ergothérapeute — Hiver 2020

30

Congrès — Colloques — Symposium

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
COLLOQUE DU CENTRE D'EXCELLENCE EN SANTÉ COGNITIVE (CESCO) : Science et dignité humaine		
Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)	Montréal : 3 avril	https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/mission-universitaire/evenements-scientifiques/colloque-cesco-2020

Encore

Mobility Wheelchairs

**Encore plus de confort, de
fonctionnalité et de style.**

brodaseating.com/quebec
1 (844) 552-7632

BRODA®





Formations en ligne

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE 6 heures et demie sous forme de vidéos et documents PDF présentés dans plusieurs chapitres et sous-chapitres. [théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations].		
Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir		https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/ ou francoise@jouer-et-grandir.com ; 819-592-2684
LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES (théorie, évaluation, analyse, intervention)		
ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Prochaine cohorte : 15 janvier 2020 au 15 janvier 2021 (27 heures sur 12 mois)	www.josianecaronsantha.com service@josianecaronsantha.com 450 999-0566
DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE 1		
ACADÉMIE JCSI Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Inscriptions en tout temps (14 heures sur 12 mois)	www.josianecaronsantha.com service@josianecaronsantha.com 450 999-0566
DYNAMIQUE RELATIONNELLE		
Université de Sherbrooke	du 6 janvier au 24 avril	https://www.usherbrooke.ca/readaptation/programmes/longueuil/#c162117 ou Josee.Labelle@USherbrooke.ca
COMMUNICATION ÉCRITE — VOLET ARGUMENTATION		
Université de Sherbrooke	31 janvier et 27 mars	https://www.usherbrooke.ca/readaptation/programmes/longueuil/#c162117 ou Josee.Labelle@USherbrooke.ca
ANXIÉTÉ CHEZ L'ENFANT : LE RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE DANS LE DOMAINE DE L'ANXIÉTÉ, LES PEURS NORMALES DANS L'ENFANCE, L'ANXIÉTÉ DE PERFORMANCE ET DES TRUCS CONCRETS À APPLIQUER AU QUOTIDIEN !		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	3 mars de 17 h à 20 h	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com
SOMMEIL ET SIESTE : COMMENT FAVORISER UNE BONNE HYGIÈNE DE SOMMEIL CHEZ VOTRE ENFANT, LA ROUTINE DE SOMMEIL FAVORISE-T-ELLE UN SOMMEIL RÉPARATEUR, LES ÉTAPES DU SOMMEIL, LE TEMPS DE SIESTE VERSUS DODO DE NUIT, ET BIEN PLUS !		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	24 mars de 17 h à 20 h	https://aqepp.com/nos-formations ou aqepp.formations@hotmail.com
LES ENFANTS ET LES ÉCRANS : LES IMPACTS SUR LEUR SYSTÈME NERVEUX, LE JEU, LEURS HABILITÉS SOCIALES ET LEURS APPRENTISSAGES		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	31 mars de 17 h à 20 h	https://aqepp.com/nos-formations ou aqepp.formations@hotmail.com
DÉVELOPPEMENT NEURODÉVELOPPEMENTAL : TOUT SUR LE DÉVELOPPEMENT NEUROLOGIQUE, RÉVISION DES TROUBLES NEUROLOGIQUES LES PLUS FRÉQUENTS, RÉVISION DES FONCTIONS DU SYSTÈME NERVEUX, ET EXPLORATION DE TROIS MODALITÉS NEURODÉVELOPPEMENTALES		
Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	3 avril de 17 h à 20 h	aqepp.com/nos-formations ou aqepp.formations@hotmail.com

Période annuelle d'inscription au Tableau de l'Ordre pour 2020-2021

DATE LIMITE POUR COMPLÉTER
VOTRE INSCRIPTION :
15 MARS 2020

UN COURRIEL VOUS SERA ENVOYÉ
POUR ANNONCER
**LA DATE D'OUVERTURE
DE LA PÉRIODE.**

ASSUREZ-VOUS
D'AVOIR COMMUNIQUÉ
À L'ORDRE **UNE ADRESSE
DE COURRIEL VALIDE.**



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec